



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

19 octobre 2018

## Pourquoi mon banquier me pose toutes ces questions ?

**Votre banquier vous pose des questions sur votre situation personnelle, financière et patrimoniale. Vous vous demandez pourquoi et s'il en a le droit ? Répondre à ses questions est essentiel pour qu'il puisse bien vous conseiller et vous proposer un placement adapté à votre situation.**

**Explications.**

### **Vous proposer un placement adapté**

Si votre intermédiaire financier vous délivre un conseil portant sur un ou plusieurs placements, il doit obligatoirement s'assurer que le produit ou service qu'il vous propose est adapté à votre situation. Il va donc vérifier que le placement correspond à votre objectif, à votre horizon de placement, à votre sensibilité au risque, à vos connaissances et expériences financières.

POURQUOI MON BANQUIER ME POSE T-IL TOUTES CES  
QUESTIONS ? \_\_\_\_\_

Si vous souhaitez investir en bourse (dans des actions, obligations, fonds et Sicav) sans passer par le conseil de votre intermédiaire financier, celui-ci ne sera alors pas tenu de vous indiquer si le placement choisi vous convient. En revanche, si vous choisissez d'investir vous-même dans un produit « complexe » ou très risqué, il devra vérifier que vous avez l'expérience et les connaissances nécessaires pour comprendre le produit et ses risques. Il devra vous alerter si ce n'est pas le cas.

## Quelles sont les questions de votre conseiller ?

Votre conseiller vous pose des questions dans le but de mieux vous connaître. Ses questions doivent être claires, pertinentes, précises et compréhensibles. Elles vont notamment porter sur :

- Votre objectif d'investissement et votre profil d'épargnant : quel est le but de votre investissement ? Quelle est sa durée ? Quel montant maximum pouvez-vous placer ? Quel montant maximum êtes-vous prêt à perdre ? Quelle est votre tolérance aux risques ? Etc.
- Votre situation professionnelle, personnelle et patrimoniale : quelle est votre profession ? Quelle est votre date de départ à la retraite ? Combien d'enfants avez-vous à charge ? Quels sont vos revenus ? Quelles sont vos dépenses ? Quel est votre patrimoine financier et immobilier ? Etc.
- Vos connaissances et votre expérience financière : quels placements détenez-vous ? Quels sont les gains ou les pertes subies et quelle a été votre réaction ? Etc.



Focus : un guide pour s'informer sur les questions de votre intermédiaire financier

Comprendre les obligations de votre intermédiaire financier, connaître les questions qui peuvent vous être posées, savoir pourquoi il est important d'y répondre : l'AMF met à votre disposition un guide pratique « Pourquoi mon banquier me pose-t-il toutes ces questions ? » pour mieux vous aider à préparer votre rendez-vous avec votre conseiller. > [Consulter le guide](https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/publications/guides/guides-epargnants/pourquoi-mon-banquier-me-pose-t-il-toutes-ces-questions) URL = [https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/publications/guides/guides-epargnants/pourquoi-mon-banquier-me-pose-t-il-toutes-ces-questions]

## Des réponses précises et sincères


Pour bien définir les placements financiers adaptés à votre situation et à vos besoins, il est important de répondre avec précision et sincérité aux questions de votre conseiller. Cela évitera que vous ne vous retrouviez avec un produit qui ne vous convient pas. Répondre à ces questions vous assure une meilleure protection en cas de litige avec votre intermédiaire financier.

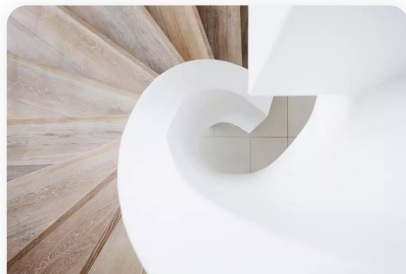
Votre intermédiaire financier a l'obligation de mettre régulièrement à jour les informations vous concernant. N'hésitez pas à lui indiquer tout changement de situation. Enfin, avant d'investir, assurez-vous de bien comprendre le produit qui vous est proposé et en quoi il répond à vos objectifs. Si vous ne comprenez pas le produit, c'est qu'il ne vous convient pas.

**Mots clés**

PRESTATAIRES FINANCIERS

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ARTICLE BIEN INVESTIR

19 octobre 2018

Définir son objectif d'épargne pour bien choisir son placement

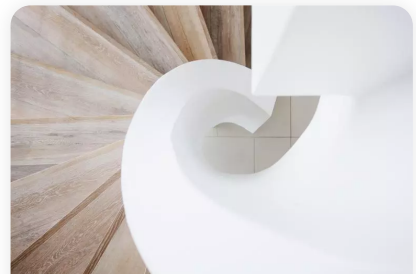


GUIDE ÉPARGNANT

PRESTATAIRES FINANCIERS

27 novembre 2017

Pourquoi mon banquier me pose-t-il toutes ces questions ?



ARTICLE

PRESTATAIRES FINANCIERS

04 juillet 2017

A qui peut-on s'adresser pour son épargne ?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :

Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02